

EGYPTE

1 - PROFIL DE L'EMIGRATION

1.1 - Les départs

* *Un phénomène récent et ample*

L'émigration a longtemps été un phénomène d'exception dans la vallée fertile qui, depuis des millénaires, a rarement trahi sa vocation de sédentarisation.

De fait, jusqu'au début des années 60, l'Egypte reste en marge des grands courants d'émigration. Le Président Nasser dénonce bien le coût du "brain drain", mais le nombre annuel de départs (ceux officiellement enregistrés) semble se limiter à quelques centaines de personnes : le nombre de départs définitifs est de 869 en 1962. Il est vrai qu'à cette même époque, le Gouvernement pratiquait la politique des "portes fermées". L'Etat tentait alors de multiplier les emplois et prenait en tous cas la responsabilité d'offrir un débouché à tout diplômé de l'Université.

Au cours des années 60, un courant nouveau, plus ou moins clandestin, se dirige vers la Libye. En 1975, on évalue à 327.500 le nombre d'Egyptiens qui y sont installés. Il s'agit cependant d'un marché d'emploi relativement incertain, en raison des tensions fréquentes entre les deux pays. Mais, lors de la fermeture de la frontière égypto-libyenne, à la suite du Traité de Paix entre l'Egypte et Israël, seule une partie du personnel non qualifié a été expulsé.

Ce n'est qu'au cours des quinze dernières années que l'Egypte est devenu un des grands pays d'émigration dans le monde, et le principal exportateur de main-d'oeuvre. Il est vrai qu'à partir de 1971, le Gouvernement encourage les départs.

En 1970, il y avait un maximum de 100.000 Egyptiens vivant à l'étranger; en 1980, il y en a plus d'un million et demi. Mais, c'est plus de trois millions d'égyptiens qui auraient émigrés, selon d'autres sources, de 1974 à 1984. L'émigration égyptienne apparaît donc comme un phénomène très brutal. Cependant, il convient d'être très prudent quant aux chiffres. En effet, les Egyptiens ne produisent plus de statistiques sérieuses de leur émigration depuis 1973, l'année même où elle prend une ampleur considérable. Ainsi, pour l'année 1985, le nombre d'Egyptiens résidents à l'étranger varie selon les organismes officiels de 1,79 à 4,5 millions. Les informations disponibles montrent que ces émigrés se dirigent en très grande majorité vers les pays arabes.

Depuis 1983, les flux migratoires tendent à se réduire et se traduisent par des retours de plus en plus importants, qui se chiffrent à 250.000 de 1983 à 1985. Ce mouvement s'amplifie de plus en plus puisque de Mars à Juin 1986, 210.000 Egyptiens sont retournés dans leur pays.

Il existe trois manières d'émigrer :

- grâce à un détachement administratif pour les fonctionnaires et salariés du secteur public;
- en obtenant un contrat de travail préalablement au départ par des canaux officiels et autorisés;
- par des filières informelles plus ou moins légales (par des bureaux d'immigration, par l'intermédiaire de relations dans le pays, en restant après un pèlerinage,... sans compter l'immigration libre en Irak.

La structure professionnelle n'est pas exactement la même selon ces trois catégories de migrants : les premiers sont plus qualifiés, incluent une forte proportion d'enseignants, de personnels de santé, d'administration, tandis que les seconds sont plus diversifiés et comprennent une grande part d'ouvriers, artisans, employés. Le troisième groupe, bien que de loin le plus nombreux, est par définition le plus mal connu.

L'examen des statistiques disponibles de l'émigration par catégories socio-professionnelles montre le caractère sélectif de l'émigration. C'est essentiellement une main d'oeuvre qualifiée de tous les niveaux qui a été attirée vers l'extérieur. La part des travailleurs sans qualification est évalué à 20% parmi les émigrés, alors qu'ils représentent 40% de la population active.

A peu près équilibrée selon le sexe, l'émigration égyptienne ne l'est pas selon l'âge. Le fait que l'émigration des femmes soit nettement plus étalée selon l'âge que celle des hommes, confirme le caractère souvent autonome du départ des femmes égyptiennes. On trouve en effet, dans les pays du Golfe, tout un secteur d'emploi dominé par les Egyptiennes (enseignement, services domestiques).

** Les causes de l'émigration égyptienne*

La dynamique créée par l'augmentation de la production pétrolière dès la fin des années 1960 a engendré une offre d'emploi d'autant plus important que les pays producteurs souffraient d'un manque de population. A la même époque, l'Egypte parvenait difficilement à poursuivre son effort de construction intérieure.

C'est dans ce contexte, à partir de 1971, que l'Etat égyptien révisé de façon spectaculaire sa politique. D'un ensemble de mesures de stricte dissuasion prises à l'époque de Nasser, on est passé sans transition à une politique incitative à l'émigration, dans le cadre du programme d'ouverture, l'"Infitah" de Sadate. Dès lors, l'émigration égyptienne est libérée de toute contrainte.

Très vite, l'Egypte va occuper une place prépondérante sur le marché du travail des pays du Golfe. Cela s'explique notamment par :

- un avantage comparatif sur les autres pays arabes, tant quantitatif (ses 45 millions d'habitants lui assurent une "réserve" de main-d'oeuvre) que qualitatif, avec ses universités, ses ingénieurs;
- des salaires qui sont parmi les plus bas du monde arabe (le différentiel est de 1 à 15 entre l'Egypte et l'Arabie Saoudite).

1.2 - Les transferts

** Estimation des transferts des émigrés*

L'émigration des travailleurs égyptiens vers le Golfe est le plus souvent une émigration temporaire, ne débouchant pas sur une intégration dans le pays d'accueil, comme en témoigne la part beaucoup plus faible de l'émigration familiale comparée au cas maghrébin. Il en résulte un taux d'épargne très élevé qui se manifeste par l'importance des transferts des émigrés sous forme de marchandises ou de fonds.

Evaluer les montants des transferts est un exercice très périlleux. Les résultats disponibles sont nettement sous-évalués dans la mesure où ils concernent uniquement les envois ayant transités par les canaux officiels. Dans ces conditions, la Banque Mondiale évaluait à trois milliards de USD (environ 3,5 milliards de livres égyptiennes) l'ensemble des transferts déclarés ou non, en liquide ou en marchandises, pour l'année 1981.

Enfin, en Août 1984, un responsable égyptien avançait le chiffre de 9 milliards de US Dollars.

** L'utilisation des transferts*

L'utilisation des transferts varie notamment en fonction de la catégorie socio-professionnelle et du milieu de vie (ville ou campagne).

Pour les plus pauvres, la part la plus importante est consacrée aux dépenses quotidiennes de subsistance. En 1977, on estime à 23% les familles rurales vivant en partie des envois des parents émigrés. Ensuite, il y a le développement de la consommation de biens durables : automobiles, téléviseurs ; l'achat ou la construction d'un logement vient alors seulement en troisième position ; enfin, l'investissement dans un outil de travail (véhicule de transport, machines) ou dans le commerce. Même s'il est difficile d'estimer la part relative de ces différents chapitres, on peut assurer que la part des investissements productifs est très faible.

Pour ce qui concerne plus précisément les campagnes, un expert estime que les transferts servent à :

- 45% : construction de logement,
- 25% : achat de terres agricoles,
- 18% : achats de machines, pompes, ...
- 17% : consommation des familles.

L'utilisation des transferts est différente selon les émigrés qui disposaient déjà à leur départ d'un certain capital. Dans ce cas, l'épargne s'oriente vers des activités commerciales et immobilières avec une écrasante majorité.

L'énorme masse des revenus issus de l'émigration est donc essentiellement orientée, comme dans la quasi-totalité des pays d'émigration, vers la consommation de biens durables et l'investissement immobilier et commercial. Les investissements productifs sont faibles mais non négligeables (machines agricoles, pompes dans les villages, mais aussi élargissement d'ateliers ou de petites entreprises en ville).

2 - LES POLITIQUES SUIVIES PAR LE GOUVERNEMENT EGYPTIEN

2.1 - L'encadrement des flux de l'émigration par l'Etat

A partir des années 70, le Gouvernement Egyptien met en place une politique délibérée de promotion de l'émigration. Désormais, les divers interdits décourageant les candidats au départ sont levés.

Diverses mesures ont été prises :

- Mesures constitutionnelles : en 1971, la Constitution Permanente a institué la liberté de l'émigration et de l'établissement à l'étranger.
- Mesures administratives : en 1976, 22 bureaux nouveaux de délivrance des passeports ont été créés, et les formalités d'obtention simplifiées à l'extrême. Plus récemment, le Ministère de l'Intérieur a décidé de porter leur validité de 5 à 7 ans.
- Mesures sociales : fin 1977, le Gouvernement a lancé un programme de 77 centres de formation professionnelle. Il s'agit, d'après le Ministère de la Planification d'ajuster l'offre de travail égyptienne à la demande des pays arabes.

Afin d'encourager l'émigration des bureaucrates égyptiens, généralement plus rétifs car attachés à la sécurité de l'emploi malgré un faible salaire, plusieurs dispositions ont été prises : congés spéciaux, mise en disponibilité ...leur facilitant la recherche d'un emploi à l'étranger, avec garantie de réintégration par la suite.

En 1977 est créé le Conseil Supérieur de l'Emigration, visant à protéger le travailleur émigré dans le pays d'accueil et à le réinsérer à son retour.

2.2 - L'encadrement des transferts par l'Etat

Outre le fait que les remises couvrent environ 70% du déficit de la balance commerciale, on estime que chaque travailleur émigré fait vivre en Egypte 4 ou 5 personnes, jouant donc un rôle économique considérable. Toutefois, on constate que les canaux officiels ne drainent qu'une faible part des transferts (environ 1/3), et que l'argent ne s'investit pas dans des circuits productifs qui pourraient contribuer au développement du pays.

C'est dans ces conditions que le Gouvernement égyptien a décidé de mettre en place des dispositifs destinés à attirer plus particulièrement l'épargne des groupes professionnels qui gagnent les plus hauts salaires dans les pays riches de la péninsule arabique. Cela comprend :

- L'émission d'emprunts auxquels les expatriés sont appelés à souscrire moyennant des conditions avantageuses. Récemment un emprunt de 2,350 millions de USD a été largement souscrit; le développement de banques d'affaires et d'investissement à proximité des émigrés. C'est le cas aux Emirats Arabes Unis et au Koweït.